



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
21 janvier 2015 ;**

N° 15-03

**Objet :
Travaux de construction d'un
espace restauration sur le site
des barrages de Renaison**

Vu le rapport suivant :

Attribution

Une consultation a été lancée pour la passation d'un marché de travaux de construction d'un espace restauration sur le site des barrages de Renaison. Une publicité a été mise en ligne le 18/01/2015 sur le site du BOAMP sous la référence 20150014 A n° 51.

A la date de remise des plis le 6/02/2015, cinquante et un plis avaient été reçus.

La commission d'examen des marchés s'est réunie le 23 février 2015 et a émis un avis favorable à l'admission de toutes les candidatures et a proposé de retenir :

- pour le lot 1 « Gros œuvre, voiries et réseaux divers » l'offre de la société Mattana pour un montant estimatif de 26 764,64 € HT ;
- pour le lot 2 « Charpente bois veture et couverture » l'offre de la société Toitures Roannaises pour un montant estimatif de 65 166,27 € HT option 2 ventelle bois incluse ;
- pour le lot 3 « Etanchéité » l'offre de la société Toitures Roannaises pour un montant estimatif de 4 640,88 € HT ;
- pour le lot 4 « Menuiseries extérieures et intérieures bois agencement » l'offre de la société Menuiserie Clement pour un montant estimatif de 16 311,19 € HT ;
- pour le lot 5 « Serrurerie » l'offre de la société Blanchard pour un montant estimatif de 4 210,00 € HT ;
- pour le lot 6 « Plâtrerie peinture » l'offre de la société Parry pour un montant estimatif de 10 915,55 € HT ;
- pour le lot 7 « Sols souples » l'offre de la société Brossard frères pour un montant estimatif de 3 230, 73 € HT ;
- pour le lot 8 « Carrelages faïences » l'offre de la société Da Rocha pour un montant estimatif de 2516,60 € HT ;
- pour le lot 9 « Equipements professionnels de cuisine » l'offre de la société Patay pour un montant estimatif de 16 645,34 € HT ;

- pour le lot 10 « Electricité » l'offre de la société Farissier pour un montant estimatif de 17 515,00 € HT ;
- pour le lot 11 « Plomberie sanitaire » l'offre de la société Vernay pour un montant estimatif de 3 934,73 € HT ;
- pour le lot 12 « Chauffage ventilation » l'offre de la société Desbenoit pour un montant estimatif de 11 927,98 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'admettre toutes les candidatures ;

2°) d'attribuer le marché travaux de construction d'un espace restauration aux sociétés suivantes :

- lot 1 « Gros œuvre, voiries et réseaux divers » à la société Mattana pour un montant estimatif de 26 764,64 € HT ;
- lot 2 « Charpente bois veture et couverture » à la société Toitures Roannaises pour un montant estimatif de 65 166,27 € HT option 2 ventelle bois incluse ;
- lot 3 « Etanchéité » à la société Toitures Roannaises pour un montant estimatif de 4 640,88 € HT ;
- lot 4 « Menuiseries extérieures et intérieures bois agencement » à la société Menuiserie Clement pour un montant estimatif de 16 311,19 € HT ;
- lot 5 « Serrurerie » à la société Blanchard pour un montant estimatif de 4 210,00 € HT ;
- lot 6 « Plâtrerie peinture » à la société Parry pour un montant estimatif de 10 915,55 € HT ;
- lot 7 « Sols souples » à la société Brossard frères pour un montant estimatif de 3 230, 73 € HT ;
- lot 8 « Carrelages faïences » à la société Da Rocha pour un montant estimatif de 2 516,60 € HT ;
- lot 9 « Equipements professionnels de cuisine » à la société Patay pour un montant estimatif de 16 645,34 € HT ;
- lot 10 « Electricité » à la société Farissier pour un montant estimatif de 17 515,00 € HT ;
- lot 11 « Plomberie sanitaire » à la société Vernay pour un montant estimatif de 3 934,73 € HT ;
- lot 12 « Chauffage ventilation » à la société Desbenoit pour un montant estimatif de 11 927,98 € HT.

3°) de signer les marchés correspondants ;

4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20150226-DC15-03-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2015

Roanne le 26 FEV. 2015

Le Président,

Daniel FRECHET

